

propre main le bref qui accordait la dispense d'âge. M. Carrière fut ordonné prêtre le 20 octobre 1817.

Les admirables qualités sacerdotales qu'avaient déployées pendant la terreur et l'empire M. Emery et les autres prêtres de la compagnie de Saint-Sulpice, les heureuses dispositions de M. Carrière pour l'étude et l'enseignement de la théologie, ses préférences pour une vie à la fois retirée et active sous l'empire d'une règle commune, lui avaient inspiré de bonne heure le désir de s'adjoindre à une société de prêtres qui, tout en conservant avec un saint respect les traditions de simplicité et de désintéressement que leur avait léguées M. Olier, venaient de rendre de si éclatants services, par leur science et leur fermeté, à la cause de l'Eglise et du Saint-Siège. Avant d'achever son cours de théologie, il soumit ce pieux désir à M. Duclaux, placé à la tête de Saint-Sulpice depuis la mort de M. Emery.

Le Séminaire de Paris était alors trop restreint pour contenir tous les élèves de théologie qui s'y rendaient des différentes parties du monde. On fut obligé d'établir dans le Séminaire d'Issy, spécialement affecté à l'enseignement de la philosophie et des sciences naturelles et mathématiques, un cours supplémentaire de théologie. M. Duclaux, qui avait admis M. Carrière dans la compagnie, le chargea de professer ce cours, quoiqu'il ne fut encore que diacre. Le jeune professeur se borna à prêcher par ses exemples les vertus sacerdotales à des Séminaristes dont il était l'égal par l'âge ; mais sur la chaire de théologie, il révéla dès le premier jour l'habileté et l'autorité d'un vieux maître. Nous avons entendu dire à un de nos plus doctes évêques, qui put alors apprécier les leçons théologiques d'Issy, qu'il n'a jamais connu depuis cette époque un professeur qui joignit à une exposition plus claire des principes une logique plus serrée, une méthode plus simple, des décisions plus sages et plus incontestées. Toutes choses égales d'ailleurs, un vieux maître éprouve moins de difficultés qu'un jeune professeur à occuper une chaire de Séminaire, parce que en face d'un professeur qui débute et qu'on a peut-être vu sur les mêmes bancs que soi, les élèves qui se passionnent pour la discussion ne se font nul scrupule de contredire ses jugements, de lui livrer bataille sur le terrain de la scolastique, d'épuiser toutes les ressources de l'argumentation, quelquefois même de l'opiniâtreté et du sophisme, pour le pousser jusque dans ses derniers retranchements.

De pareils assauts ne sont pas toujours faciles à soutenir, et les plus doctes professeurs s'estiment fort heureux quand ils quittent l'arène sans avoir fait un faux pas, essuyé une blessure, laissant les adversaires bien convaincus de l'insuccès de leurs attaques.

C'est dans ces luttes de l'intelligence que M. Carrière révéla au début de son enseignement une écrasante supériorité. D'un côté, il était d'une telle précision d'esprit, de l'autre, il savait si bien circonscrire et approfondir les questions, que la solution des plus graves difficultés ne lui causait jamais le moindre embarras. Une objection lui était à peine proposée, qu'au moyen d'une distinction lucide, d'un raisonnement péremptoire, il l'avait résolue, enlevant à son interlocuteur tout moyen de continuer sérieusement la discussion. Les sophismes les plus habilement présentés, les contradictions en apparence les plus formidables étaient pour lui des jeux d'enfant ; tous les échafaudages de la

plus subtile casuistique étaient aussitôt renversés que construits. Avec une admirable sûreté de coup d'œil, une force non moins admirable de raison, il frappait des coups si décisifs, que ses adversaires n'avaient plus qu'à quitter le champ de la discussion, vaincus par l'évidence et un peu confondus aussi d'une telle puissance de dialectique.

M. Carrière n'excellait pas moins dans l'exposition d'une thèse controversée. Avant de formuler et de motiver son sentiment, il plaçait sous les yeux de ses auditeurs les différentes opinions des théologiens anciens et modernes avec une clarté, une fidélité telle, qu'on l'aurait souvent pris pour un zélé disciple du maître dont il exposait simplement la doctrine. Mais en homme supérieur, qui n'a pas besoin de diminuer l'autorité des autres pour établir et faire accepter la sienne, ce n'est qu'après avoir loyalement condensé en un faisceau lumineux les raisons produites à l'appui d'une opinion contraire à sa thèse, qu'il soumettait à un impartial examen la valeur des systèmes et des jugements théologiques, renversait les uns, respectait les autres sans les partager, pour élever enfin sur les ruines des uns et à côté des lignes plus ou moins harmonieuses des autres, son propre édifice, qui était quelquefois un chef-d'œuvre de logique et de science, toujours un modèle de sagesse et de raison. Notons cependant que M. Carrière formulait quelquefois son opinion pratique avec beaucoup de réserve, peut-être même avec un peu trop de timidité. On sait qu'alors il écoutait l'extrême modestie du prêtre plus que la science éprouvée du théologien.

Il n'est pas rare de rencontrer des professeurs qui, après avoir établi une thèse, repoussent avec une logique toujours victorieuse les attaques dirigées contre elle. On en voit d'autres qui déploient une méthode vraiment riche de précision, d'intérêt et de charme dans l'exposition d'une vérité et d'une doctrine. Mais tel qui brille par la vigueur d'argumentation ne possède pas au même degré le talent d'exposition ; tel, au contraire, qui expose un fait ou un système avec une incontestable supériorité, ne révèle plus la même supériorité dans la discussion et la défense de l'opinion qu'il embrasse. Ce qui est rare, infiniment rare, c'est de briller également par ces deux qualités. Or, il ne faut pas s'être longtemps trouvé en face de la chaire de M. Carrière, pour constater qu'il les possédait toutes deux à un degré éminent.

Aussi le jeune professeur du Séminaire d'Issy fut appelé, en 1818, au Séminaire de Paris pour y professer le cours ordinaire de théologie morale. Ses qualités furent appréciées à leur juste valeur, et elles le désignèrent bientôt à l'attention de ses supérieurs pour une chaire plus importante.

Ceux qui ont fait leurs études au Séminaire Saint-Sulpice savent qu'il existe dans l'enseignement de cette maison deux cours bien distincts : un cours ordinaire d'études ecclésiastiques pour les élèves qui, désirant seulement passer au Séminaire le nombre d'années fixé par le règlement, entrent dans le saint ministère après avoir été ordonnés prêtres ; un cours supérieur de théologie dogmatique et morale, accompagné de l'étude du droit canon et de la langue hébraïque, appelé le grand cours, à l'usage des élèves qui restent deux années de plus sur les bancs, soit parce qu'on les destine à l'enseignement dans les Séminaires de leurs diocèses respectifs, soit parce qu'ils désirent se fortifier dans les différentes